



Tourcoing

Centre Communal d'Action Sociale

Centre Communal d'Action Sociale

26 rue de la Bienfaisance
BP 60567
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 11 34 34
Fax : 03 20 76 63 57

DECISION

N° 2026-11

Fourniture et pose d'un disconnecteur à l'EHPAD des Flandres

Nous, Présidente du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de Tourcoing,

Vu l'article R123-21 du Code de l'action sociale et des familles donnant au Conseil d'administration la possibilité de déléguer au Président, au Vice-Président et au Vice-Président délégué certains pouvoirs de cette assemblée,

Vu la délibération n°2023-128 du 22 septembre 2023 prise en application de cet article,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à l'installation d'un ensemble de disconnection à l'EHPAD des Flandres,

DECIDONS

Article 1 – De conclure le marché n° 2026-01 avec la **société des eaux de la métropole européenne de Lille (S.E.M.E.L.)**, domiciliée 50 rue de la Vague – immeuble Le Wellice à Villeneuve d'Ascq (59650) pour un montant de 1 684.71 € HT / 2 021.65 € TTC.

Article 2 – Madame la Directrice Générale du C.C.A.S. est chargée de veiller à la bonne exécution de la présente décision.

Article 3 – Conformément à l'article R123-21 du Code de l'action sociale et des familles, il sera rendu compte de cette décision lors du prochain Conseil d'administration

A Tourcoing, le *16 janvier 2026*

Madame Doriane BECUE,

Présidente du C.C.A.S

Certifie le caractère exécutoire

Publié le :

Notifié le :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Président du C.C.A.S. dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication ou de sa notification le cas échéant. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être formé devant le Tribunal administratif de Lille dans le délai de deux mois à compter de la publication de l'acte ou de sa notification le cas échéant ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Ce recours peut être déposé par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens ».